

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COSLÉDAÀ-LUBE-BOAST DU 1^{er} AVRIL 2025

Le premier avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Coslédaà-Lube-Boast, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Monsieur Pascal BOURGUINAT, Maire, affichée et publiée sur le site internet le 18 mars 2025 et transmise par voie électronique le 18 mars 2025, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Pascal BOURGUINAT, Raphaël LAUBUCHOUA, Pascale LACOSTE, Julie DUBOURDIEU, François MILET, Joël OFFICIALDEGUY, Nicolas POUTOU

Excusé(s) : Valérie DA SILVA, Patrick JOUANNET

Pouvoirs : de Valérie DA SILVA à Joël OFFICIALDEGUY, de Patrick JOUANNET à Pascal BOURGUINAT

Secrétaire de Séance : Raphaël LAUBUCHOUA

Délibération 2025-11 : Travaux d'extension de la Maison Pour Tous – Avenant n°2 – Lot n°7 Plâtrerie – Isolation

Dans le cadre des travaux d'extension de la Maison Pour Tous, Monsieur le Maire explique que des modifications sont à apporter sur les travaux prévus pour le lot n°7 – Plâtrerie – Isolation. Il présente l'avenant à conclure avec l'entreprise EVI PRO.

LOT	Entreprise	Montant de l'avenant (en euros H.T. incluant les variantes retenues le cas échéant)
LOT N.7 Plâtrerie - Isolation	EVI PRO	3 150.00
Montant total du marché pour l'entreprise (groupement conjoint)		13 760.00
Montant total du marché pour ce lot		18 492.33
<u>Montant total du marché:</u>		107 111.94

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner et dépose sur le bureau l'avenant.

L'Assemblée, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à intervenir avec la société EVI PRO pour le Lot n°7 Plâtrerie - Isolation conformément à ce qui a été présenté.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Membres en exercice : 9

Membres présents : 7

Votants : 9

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le



ID : 064-216401943-20250401-2025_11-DE

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Coslédaà-Lube-Boast, le 3 avril 2025,

Le Maire,

Pascal BOURGUINAT

